

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 19 novembre 2019 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mardi 19 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-neuf novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 11 **Absents** : 4 **Votants** : 11

Présents : Carlos BAPTISTA, Yves BOUCHET, Joseph CLARES, John ENTRESSANGLE, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents : Sandrine GINIER, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ
Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 28 octobre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1- DETR 2020 - Acquisition d'une mini-pelle

Monsieur le maire expose aux conseillers les nombreuses interventions des employés communaux sur le domaine public, principalement sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Pour l'exécution de ces multiples tâches, la commune utilise une mini-pelle qu'elle loue à chaque fois que nécessaire.

Monsieur le maire propose de faire l'acquisition d'un tel engin de chantier ainsi que d'une remorque pour le transporter. Il indique que l'achat de ce matériel répond aux critères d'éligibilité pour solliciter les aides publiques au titre de la DETR auprès de l'Etat.

L'offre présentée s'élève à 26 000 € H.T. pour la mini-pelle et à 8 098 € H.T. pour la remorque de transport soit un coût total de l'opération de 34 098 € H.T. Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

FINANCEURS	Taux de participation	montant de l'aide
ETAT - DETR 2020	70 %	23 869 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	10 229 €
TOTAL H.T.		34 098 €

Le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR 2020.

2- FRAT 2020 - Acquisition d'une parcelle de terrain

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la proposition de vente, présentée par maître Valérie VACHIER pour le compte de monsieur Philippe ROY, d'une parcelle de terrain sise dans le centre du village, cadastrée A836 (lot c) et A718 (lot b) pour une superficie de 1133 m². L'offre s'élève à 35 000 €. Cette propriété jouxte le domaine public, elle est mitoyenne avec la place du pied de ville. L'acquisition de ce terrain permettra de réaliser l'aménagement d'un nouvel espace public par l'agrandissement de la place située en plein cœur du village.

Monsieur le maire propose de demander l'intervention de la Région au titre du fonds régional d'aménagement du territoire (FRAT) à destination des communes de moins de 1250 habitants, pour mener à bien ce projet et soumet le plan de financement suivant :

P A R T E N A I R E S FINANCEURS	Taux de participation	montant de l'aide
Subvention Région/FRAT 2020	taux maximal	12 000 €
Autofinancement	65.71 %	23 000 €
TOTAL		35 000 €

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'acquisition de cette parcelle et approuve le plan de financement proposé.

3- Décisions modificatives de virements de crédits/budget 2019

Monsieur le maire propose de procéder au réajustement des dépenses et recettes de fonctionnement des budgets principal et annexe 2019 en effectuant les virements de crédits ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

Recettes : + 2 000 € de remboursement de rémunération du personnel

Dépenses : + 2 000 € pour la subvention d'équilibre du service camping

BUDGET DU CAMPING

Recettes : + 2 000 € de subvention du budget principal

Dépenses : + 2 000 € pour les charges générales et financières

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

4- Camping le Mousserein/préparation de la saison 2020

Monsieur le maire indique qu'il est souhaitable de fixer dès à présent les nouveaux tarifs du camping municipal du Mousserein pour la saison à venir afin d'en faire la promotion le plus tôt possible.

Les propositions sont les suivantes (les prix s'entendent par nuit) :

Forfait tente : 13.00 €

Forfait caravane ou camping-car : 14.00 €

Nuitée en hébergement atypique (Cabanourte ou Campalune) : 50.00 € tarif promotionnel, 65.00 € en basse saison et 80.00 € en haute saison.

Pendola : 15.00 ou 20.00 € (tarifs inchangés)

Les autres tarifs du camping sont identiques à ceux de 2019.

Les tarifs 2020 sont validés à l'unanimité.

5- Cabinet de kinésithérapeutes/bail de location

Monsieur le maire informe les conseillers que la kinésithérapeute qui exerce actuellement, va faire valoir ses droits à la retraite prochainement.

Il indique que messieurs Christian BRUNEL et Laurent PHILIP sont venus se présenter dernièrement et demandent à occuper le cabinet pour y exercer à leur tour cette profession et ce à compter du 1er janvier 2020 en remplacement de Chantal MAÏA.

Monsieur le maire propose de louer le cabinet de kinésithérapie à ces deux nouveaux thérapeutes.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'attribuer le cabinet de kinésithérapie de la maison de la santé à Christian BRUNEL et Laurent PHILIP.

6- La clé des âges/atelier des pitchounets/avenant à la convention

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux les termes de la convention d'objectifs et de financement signée en juin dernier, avec l'association "la clé des âges", dans le cadre des ateliers itinérants d'animation locale.

Il rappelle que la compétence petite enfance relève de la communauté de communes du Sisteronais-Buëch et que de ce fait la commune perçoit des attributions de compensation mais que l'association la clé de âges ne bénéficie plus de la subvention de la CCSB. Par la signature de la convention, la commune s'est engagée au reversement de ces attributions de compensation à l'association la clé des âges, pour le maintien de cet espace de vie sociale et la continuité du service existant au profit des familles.

Monsieur le maire indique qu'un avenant a été rédigé pour fixer le montant définitif de la somme à restituer pour l'année 2019, soit 5 451.87 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de restituer la somme de 5 451.87 € pour l'année 2019 à l'association la clé de âges.

7- Relais d'assistantes maternelles/convention de mise à disposition de locaux

Au titre de sa compétence petite enfance, la communauté de communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a mis en place un relais d'assistantes maternelles (RAM). La gestion de ce RAM a été confiée à l'association "fruits de la passion" en ce qui concerne le territoire de La Motte du

Caire - Turriers. Pour le bon déroulement des activités, la CCSB a sollicité la commune pour la mise à disposition d'une salle communale.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention qui définit les conditions de mise à disposition de la salle le mercredi matin, une semaine sur deux (sauf vacances scolaires) à titre gracieux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention.

8- Recensement de population

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Il indique que pour le bon déroulement de cette opération, il est nécessaire de désigner d'une part, un coordonnateur communal et d'autre part, deux agents recenseurs. Il propose de nommer madame Corinne DILLIES en qualité de coordonnateur communal et d'agent recenseur et madame Cindy LAGARDE comme agent recenseur.

A l'unanimité, le conseil municipal nomme ces deux agents pour réaliser le recensement de population.

9- Informations diverses

Monsieur le maire indique que la première réunion publique concernant l'instauration du plan local d'urbanisme (PLU), se tiendra le lundi 2 décembre prochain à 18h30.

Monsieur le maire fait un compte-rendu du dernier conseil d'administration du collège Marcel Massot qui s'est tenu le lundi 18 novembre. On constate une progression de l'effectif de 6% par rapport à la rentrée 2018/2019. Les élèves sont au nombre de 85 à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h40.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 30 décembre 2019

Le Maire,
Patrick MASSOT



